



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX

#### DELIBERATION N°DCC2026-046

**Nombre de membres :23**  
Afférents au conseil communautaire :23  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération :22  
Absents : 1  
Pouvoir :1  
Pour :23  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :3 Avril 2026  
Date d'affichage :12 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à quatorze heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Jules Pierre BARTOLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Pierre POLI, Dominique VINCENTI.  
**Absent représenté :** Valérie CALLEBAUT (par Jules Pierre BARTOLI)

**Secrétaire de séance élue :** Julie POGGI

---

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE L'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE CCCP-CAPA. (COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE)

---

Le Président de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli expose au Conseil Communautaire,

Par délibération DCC2017-047 du 30 mai 2017, il a été formalisé une entente intercommunautaire entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Communauté de Communes du Celavu Prunelli.

L'entente est chargée du suivi et de la mise en œuvre de projets de développement à vocation économique, sociale et culturelle autour d'une thématique spécifique : « articulation du lien urbain/rural ».

Les projets développés dans le cadre de cette convention sont : le projet Gal Leader, le contrat de ruralité, l'étude outdoor visant à favoriser la préservation du milieu naturel, le développement de la filière et l'émergence d'un pôle d'activités de pleine nature.

Suite au renouvellement des instances communautaires il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la CCCP au sein de l'entente intercommunautaire CCCP-CAPA (3 titulaires et 3 suppléants).

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

#### DÉSIGNE

Les nouveaux représentants de la CCCP au sein de l'entente intercommunautaire CCCP-CAPA :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

Affichage : 12/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



	Représentants Titulaires	Représentants Suppléants
1	Achille Martinetti	Madeleine Guglielmi
2	Pierre-François Bellini	Jean Pierre Caux
3	Jean Pittiloni	Jules Pierre Bartoli

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
**Julie POGGI**

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours Citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)